



Sologne des Rivières

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2017**

Le 14 septembre deux mille dix-sept, à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 07 septembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents :

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE :

Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,
SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean-Yves THEMOT, Madame Stéphanie DARDEAU, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,
THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires.

Absents excusés et Pouvoirs

Monsieur Max BURON, pouvoir à Monsieur MAURICE

Madame Marie-Laure CHOLLET, pouvoir à Madame LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur PAVY

Monsieur Philippe DEBRE, pouvoir à Madame CARATY

Monsieur Claude LELAIT, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI

Secrétaire de séance :

M. René POUJADE

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

25/09/17



OBJET : -----

2017-45 DÉCISIONS MODIFICATIVES

Ces décisions modificatives réajustent les besoins en autorisations budgétaires tant en recettes qu'en dépenses, pour permettre de clore l'exercice 2017.

D.M. : 2017-DM01-Budget Général

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	FCT. Opé.	Montant	Compte	FCT. Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022	020	-28 147,00			
Honoraires	6226	020	42 000,00			
Fêtes et cérémonies	6232	020	-500,00			
Divers	6238	020	500,00			
Concours divers (cotisations...)	6281	020	-26 689,00			
Autres contributions	65548	020	26 689,00			
Intérêts moratoires et pénalités sur	6711	413	1 628,00			
Taxes foncières et d'habitation				73111	020	78 798,00
Cotisation sur la valeur ajoutée des				73112	020	9 915,00
Taxe sur les surfaces commerciales				73113	020	-25 506,00
Imposition forfaitaire sur les				73114	020	895,00
Compensation relais				7318	020	2 932,00
Fonds de péréquation des				73223	020	-2 560,00
Taxe d'enlèvement des ordures				7331	020	5 312,00
Reverst TEOM	739118	020	9 948,00			
Fonds de péréquation des	739223	020	-595,00			
Dotation de base des groupements				74124	020	-54 578,00
Dotation de compensation des				74126	020	-25 591,00
Autres communes				74748	520	5 500,00
État-Compensation au titre des				74835	020	29 717,00
Fonctionnement			24 834,00			24 834,00

D.M. : 2017-DM02-Jardin d'Entreprise

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	FCT. Opé.	Montant	Compte	FCT. Opé.	
Énergie-Électricité	60612	01	-835,00			
Chauffage urbain	60613	01	6 175,00			
Revenus des immeubles				752	01	5 340,00
Fonctionnement			5 340,00			5 340,00

Monsieur le Président rappelle que ces décisions concernent :

- Le réajustement des dépenses suite à une « grosse facture de chauffage à l'ancien siège de la CCSR,
- La prise en compte des loyers de la commune de SELLES-SAINT-DENIS pour la location du garage, pour le mobilier et les objets de l'église sinistrée qui permettent d'équilibrer les recettes,
- La régularisation des lignes budgétaires par rapport au 1259 arrivé après le vote du budget, ainsi que le réajustement des dotations du FPIC,
- La prise en compte des dépenses liées au recrutement d'un cabinet pour le transfert des ZA (42000€),
- Divers réajustements suite aux demandes du Centre des Finances Publique de Lamotte sur l'imputation de certaines dépenses.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** les réajustements budgétaires susmentionnés,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Olivier PAVY

